
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

- ASSOCIATIONS -

 ATTENTION CETTE CONVENTION NE FAIT FOI QUE SI ELLE EST SIGNEE DES DEUX PARTIES

 TOUTES LES DEMANDES TRANSMISES DANS UN DELAI INFERIEUR A 3 SEMAINES AVANT
LA DATE DE LA MANIFESTATION SERONT SYSTEMATIQUEMENT REFUSEES

MANIFESTATION :

LIEU DE LA MANIFESTATION :

DATE :

HORAIRES (heure de début et heure de fin) :

Date de début de prêt du matériel : Date de fin de prêt du matériel :

Lieu de livraison du matériel :

Entre :

La Ville de Mauguio-Carnon, dont le siège est situé Place de la Libération 34130 MAUGUIO, représentée par **Madame Laurence GELY, Adjointe déléguée à la Vie Associative, l'Inclusion et l'Accessibilité** dûment habilitée aux fins des présentes par le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 et par l'arrêté municipal n°20-AR-0226 du 6 juillet 2020,

Ci-après dénommée la « Ville de Mauguio-Carnon »

D'une part,

Et :

L'association :,

Représentée par son Président

Téléphone et mail (**OBLIGATOIRES**) :

Dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après dénommée « l'utilisateur ».

CONSIDERANT

- Que la Ville de Mauguio-Carnon est propriétaire de matériels qu'elle met gracieusement à disposition des associations de la Ville pour des manifestations d'intérêt général se **déroulant sur le territoire de la Ville de Mauguio-Carnon,**
- Que ce matériel n'est pas destiné à un usage privatif,

ARTICLE 1 : ENGAGEMENT DE LA VILLE DE MAUGUIO-CARNON

La Ville de Mauguio-Carnon met à disposition du matériel en conformité avec les normes européennes en vigueur.

La Ville de Mauguio-Carnon garantit que le montage de structures (tentes et podiums) le cas échéant est effectué dans les règles de l'art par ses agents.

Les tentes sont homologuées par le BVCTS (Bureau de Vérification des Chapiteaux Tentes et Structures).

ARTICLE 2 : MATERIEL MIS A DISPOSITION

Le matériel mis à disposition est composé de :

QUANTITE	MATERIEL	ACCORD SLE	QUANTITE	MATERIEL	ACCORD SLE
	tables			Rallonges	
	chaises			Sono portable	

AUTRES DEMANDES (type de matériel et quantité)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Cette demande représente un soutien logistique de :€

La livraison du matériel est estimée le :

La récupération du matériel est estimée le :

En cas d'imprévu, l'association sera contactée pour convenir d'une nouvelle date de livraison et de récupération du matériel.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PRET ET CONDITIONS D'UTILISATION DU MATERIEL

La Ville de Mauguio-Carnon se réserve le droit d'annuler un prêt en cas de force majeure ou pour un besoin municipal imprévisible.

Il vous est rappelé que toutes demandes transmises à moins de 3 semaines de la manifestation seront systématiquement refusées.

Pendant toute la durée du prêt, l'utilisateur s'engage à utiliser le matériel exclusivement dans le cadre de la demande.

L'utilisateur s'engage à restituer le matériel propre et en bon état.

L'utilisateur s'engage à signaler à la Ville de Mauguio-Carnon toute dégradation, vol ou dommage divers dans un délai de 48 heures.

L'utilisateur s'engage à prendre à sa charge toutes les réparations ou remplacement de pièces à la suite de dommages subis par le matériel pendant la durée du prêt.

ARTICLE 4 : MODALITES DE LIVRAISON DU MATERIEL

Le lieu de livraison doit être mentionné sur la convention de mise à disposition de matériel.

Le matériel sera livré et récupéré sur site par le Service Logistique Evènementielle (SLE).

Pour des besoins de matériel le week-end, le service livrera le vendredi de 07h30 à 12h00 et la récupération s'effectuera le lundi suivant dans les mêmes créneaux horaires (hors jours fériés ou contraintes de service).

Pour des besoins de matériel en semaine, les dates de livraison et de récupération du matériel seront définies avec le SLE. (tél : 04-67-92-03-44 ; de 07h30 à 12h00).

Un état des lieux sera effectué lors de la livraison et de la récupération du matériel. **La présence d'un représentant de l'association est obligatoire.**

Pour des besoins de tentes installées par le SLE, un plan doit être fourni (voir page 6) avec la convention afin de définir la faisabilité ainsi que la quantité de matériel nécessaire (lests, sangles d'arrimage, bâches).

A la fin de la manifestation, le matériel devra être entreposé au même endroit qu'à la livraison.

Enfin, selon les besoins ou l'organisation du service, la livraison du matériel sur site ne sera pas effectuée ; l'association devra donc venir retirer le matériel au dépôt du SLE (voir Article 5).

ARTICLE 5 : MODALITES DE RETRAIT DU MATERIEL

Le matériel doit être retiré et rapporté au dépôt du SLE. 230, route de Baillargues 34130 MAUGUIO.

Pour des besoins de matériel le week-end, le retrait s'effectuera le vendredi de 07h30 à 12h00 et le retour le lundi suivant dans les mêmes créneaux horaires (hors jours fériés et contraintes de service).

Pour des besoins de matériel en semaine, les dates de retrait et de dépôt du matériel seront définies avec le SLE. (tél : 04-67-92-03-44 ; de 07h30 à 12h00)

Le transport est à la charge de l'utilisateur.

Un état des lieux sera effectué lors du retrait et du retour du matériel. **La présence d'un représentant de l'association est obligatoire.**

ARTICLE 6 : CONDITIONS PARTICULIERES

Les installations électriques mises en place pour la manifestation par le SLE ne doivent en aucun cas être modifiées.

Le montage des tentes 5 x 5 mètres et des podiums est obligatoirement effectué par le SLE.

➤ MISE A DISPOSITION DE PODIUMS DE TENTES

PODIUMS

L'utilisateur s'engage à ne pas apporter de modifications au podium (hormis le retrait du garde-corps de la face avant).

L'utilisateur s'engage à ne pas déplacer le podium.

L'utilisateur s'engage à ne pas altérer l'intégrité de la structure.

TENTES

L'utilisateur s'engage à respecter les normes de sécurité liées à l'utilisation des tentes. **Voir réglementation CTS (Chapiteaux, Tentes et Structures) sur internet.**

L'utilisateur s'engage à procéder à l'évacuation des personnes sous les tentes aux conditions suivantes :

- Vent de 74 Km/h. (Niveau 8 en gras sur l'échelle de Beaufort fournie page 6)
- Epaisseur de neige atteignant 4cm.
- Circonstances exceptionnelles pouvant mettre en péril la sécurité du public.
- Dans le cadre d'une alerte météorologique orange ou rouge.

L'utilisateur s'engage à :

- Ne pas altérer l'intégrité des structures.
- Ne pas déplacer les tentes.
- Ne pas modifier leur arrimage.
- Ne pas retirer les bâches de côté mises en place.
- Ne pas stocker de produits inflammables sous les tentes.
- Ne pas coller, agraffer, ou scotcher d'éléments sur les bâches de tente.

Aucun appareil de cuisson ou de remise en température ne doit se trouver à l'intérieur des tentes ni être adossé aux tentes.

Seuls les appareils de chauffage sans combustion sont tolérés sous les tentes.

Les aménagements faits à l'intérieur des tentes doivent être conformes à la réglementation en vigueur (installation électriques, mobilier ...).

Veiller à ce que les dégagements soient libres d'accès.

Aucun matériel (autre que celui fourni par la Ville de Mauguio-Carnon) ne doit être laissé sous les tentes après la fin de la manifestation.

➤ **MODALITE D'INSTALLATION DES PODIUMS ET DES TENTES**

Le SLE se réserve le droit de refuser un montage si les conditions de sécurité ne sont pas réunies (site non adapté, mise en péril de la sécurité du public, intempéries...).

Le montage et le démontage du matériel s'effectuera en fonction du planning du service.

TENTES

Un plan du site avec l'emplacement et la disposition des tentes doit être fourni avec la convention de mise à disposition de matériel (voir page 6).

PODIUMS

Un plan du site avec l'emplacement du podium doit être fourni avec la demande de prêt (voir page 6).

L'utilisateur doit fournir dans la demande les dimensions souhaitées (**L x l x h**).

ARTICLE 7 : COMMUNICATION SUR L'EVENEMENT ASSOCIATIF :

L'utilisation du logo de la Ville ou la mention de son soutien sur ses supports de communication doit faire l'objet d'une autorisation expresse de la Ville ; la demande doit être formulée par le preneur auprès du service Vie associative.

L'affichage sauvage est strictement interdit, toute annonce devra être enlevée après la manifestation.

Une affiche avec les éléments de renseignement et de réservation (horaires, tarifs, présentation du spectacle, mode de réservation, complément d'information, photos ...) pourra être envoyée par mail au plus tôt au Service VIE ASSOCIATIVE (Email : vie.associative@mauguio-carnon.com) pour information de la population via le site internet de la commune.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITES

L'utilisateur est responsable du matériel dès qu'il est mis à sa disposition.

L'utilisateur s'engage à respecter les articles décrits dans la présente convention.

L'utilisateur s'engage à souscrire une assurance couvrant l'utilisation de ce matériel.

La Ville de Mauguio-Carnon décline toute responsabilité en cas d'une mauvaise utilisation du matériel, du non-respect des règles de sécurité ou des conditions de la convention.

En cas de non-respect de cette convention, la Ville de Mauguio-Carnon se réserve le droit de ne pas mettre de matériel à disposition pour les prochaines manifestations.

Mauguio le, _____

**Le Président ou son Représentant légal,
M. / Mme**

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Mme Laurence GELY,

Adjointe déléguée à la Vie Associative, l'Inclusion
et l'Accessibilité

PLAN A DESSINER



ECHELLE DE BEAUFORT

DEGRE BEAUFORT	TERME DESCRIPTIF	VITESSE MOYENNE (NŒUDS)	VITESSE MOYENNE (KM/H)	OBSERVATION EN MER	OBSERVATION SUR TERRE
0	Calme	<1	<1	La mer est comme un miroir.	On ne sent pas de vent, la fumée s'élève verticalement.
1	Très légère brise	De 1 à 3	De 1 à 5	Quelques rides en écaille de poisson mais aucune écume.	On sent très peu de vent, sa direction est relevée par la fumée qu'il entraîne mais non par les girouettes.
2	Légère brise	De 4 à 6	De 6 à 11	Vaguelettes courtes aux crêtes d'apparence vitreuse, ne déferlent pas.	Le vent est perçu au visage, les feuilles frémissent, les girouettes tournent.
3	Petite brise	De 7 à 10	De 12 à 19	Très petites vagues (environ 50cm de haut), les crêtes commencent à déferler, les moutons apparaissent.	Les drapeaux légers se déploient, les feuilles et les rameaux sont sans cesse agités.
4	Jolie brise	De 11 à 16	De 20 à 28	Petites vagues s'allongeant, moutons nombreux.	Le vent soulève la poussière, les feuilles et les morceaux de papiers ; il agite les petites branches ; les cheveux sont dérangés, les vêtements claquent.
5	Bonne brise	De 17 à 21	De 29 à 38	Vagues modérées (2m de haut), nettement allongées ; beaucoup de moutons ; embruns.	Les yeux sont gênés par les matières dans l'air ; les arbustes en feuilles commencent à se balancer ; des vaguelettes se forment sur les plans d'eau.
6	Vent frais	De 22 à 27	De 39 à 49	Des lames se forment, les crêtes d'écume blanche s'étendent ; davantage d'embruns.	Les manches sont gonflées par les côtés ; l'utilisation de parapluies devient difficile ; les grandes branches sont agitées et les fils électriques sifflent.
7	Grand frais	De 28 à 33	De 50 à 61	La mer grossit en lames déferlantes ; l'écume commence à être soufflée en trainées dans le lit du vent.	La marche contre le vent devient pénible ; les arbres sont agités en entier.
8	Coup de vent	De 34 à 40	De 62 à 74	Les lames atteignent une hauteur de l'ordre de 6 mètres ; tourbillons d'écume à la crête des lames, trainées d'écume.	La marche contre le vent est très difficile ; le vent casse des rameaux.
9	Fort coup de vent	De 41 à 47	De 75 à 88	Grosses lames déferlent en rouleaux ; tourbillons d'embruns arrachés aux lames ; nettes trainées d'écume ; visibilité réduite par les embruns.	Les enfants sont renversés ; le vent arrache les tuyaux de cheminées et endommage les toitures.
10	Tempête	De 48 à 55	De 89 à 102	Très grosses lames déferlantes (9m de haut) ; écume en large bande formant des trainées blanches ; visibilité réduite par les embruns.	(rarement observé à terre). Les adultes sont renversés ; les arbres sont déracinés ; les habitations subissent d'importants dégâts.
11	Violente tempête	De 56 à 63	De 103 à 117	Lames déferlantes d'une hauteur exceptionnelle ; mer couverte d'écume blanche ; visibilité réduite.	(très rarement observé à terre) ravages étendus.
12	Ouragan	64 et plus	118 et plus	Lames déferlantes énormes (creux atteignant 14m) mer entièrement blanche ; air plein d'écume et d'embruns ; visibilité très réduite.	(en principe degré non utilisé) ravages désastreux : violentes destructions.